

# DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

#### DMST 2023-12-24

### **DÉCISION DU MAIRE**

OBJET: CONSTRUCTION DU NOUVEL ALCAZAR A SISTERON – Lot n°11: 10 - VRD – Espaces verts (lot n°11 du dossier initial)

Attribution du marché

# Le Maire de la Commune de Sisteron,

**VU** l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

**VU** la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Suite à un Marché à Procédure Adaptée pour la CONSTRUCTION DU NOUVEL ALCAZAR A SISTERON – lot n°11 : VRD – Espaces verts (lot n°11 du dossier initial), ce marché a été attribué à **l'entreprise MINETTO** dont le siège se situe 6, allée des Tilleuls – 04200 SISTERON **pour un montant de 339 282,92 € H.T.** 

# **DÉCIDE**

ARTICLE 1: de signer le marché concernant la CONSTRUCTION DU NOUVEL ALCAZAR A SISTERON – Lot n°11: VRD – Espaces verts (lot n°11 du dossier initial), ce marché a été attribué à l'entreprise MINETTO pour un montant de 339 282,92 € H.T.

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

<u>ARTICLE 3</u>: Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et à l'entreprise **MINETTO**.

Fait à Sisteron, le 11 janvier 2024 Pour copie conforme Le Maire, Daniel SPAGNOU